

Projet AfriNutriForest

Mécanisme de Gestion des Plaintes

Mise à jour du 29.11.2024 (et nettoyée par Katja le 13.02.2025), version provisoire pour diffusion

Un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) a été mis en place afin de permettre aux parties prenantes du projet d'exprimer leurs préoccupations et plaintes dans le but d'y apporter des réponses appropriées. Cela peut inclure des demandes de clarification, des préoccupations, ainsi que la communication de plaintes concrètes sur toute question liée à leur participation au projet, y compris les risques ou manquements aux obligations, les cas de harcèlement sexuel, d'exploitation ou d'abus sexuels, ou tout autre problème.

Toutes les parties prenantes, y compris les agriculteurs, les agents gouvernementaux, les étudiants, les ONG, le personnel universitaire, les journalistes, les chercheurs, les prestataires de services, etc., souhaitant faire part de leurs préoccupations ou déposer une plainte peuvent contacter le bureau de coordination du projet suivant :

❖ **Kenya** : Dr. Rose Kigathi par téléphone mobile au +254 70 886 0351 ou par email à l'adresse r.kigathi@pu.ac.ke, ou le représentant des agriculteurs M. Kazungu Wanje Nyale du groupement Kayanda (région de Takaungu - Mtwapa) par téléphone au +254 725 473 353.

❖ **Sénégal** : M. Papa Madiama Diop par téléphone mobile au +221 77 483 6885 ou par email à l'adresse madiama.diop@gmail.com, ou la représentante des agriculteurs Mme Elhadji Fall du groupement de Gandiol (région de Saint-Louis) par téléphone au +221 774 520 603.

Les étudiants impliqués dans le projet ont désigné leur propre représentant pour discuter entre eux des préoccupations ou plaintes avant d'en informer les coordinateurs nationaux.

Les étudiants du **Kenya** peuvent contacter leur représentant M. Mathew Mumo par email à l'adresse mattmumo@yahoo.com ou par téléphone mobile au +254 724 019 995. Les étudiants du **Sénégal** peuvent contacter leur représentant M. Ahmadou Diallo par email à l'adresse diallo.ahmadou2@ugb.edu.sn.

Les plaintes ne pouvant être traitées immédiatement et nécessitant une action supplémentaire seront évaluées par le bureau dans un délai de 2 à 3 jours ouvrables après leur soumission. Dans tous les cas, le bureau de coordination s'engage à répondre aux questions et préoccupations avec dévouement, intégrité et transparence.

Les personnes responsables collaboreront avec les services ou individus concernés, si nécessaire, pour traiter les plaintes et rechercher une résolution rapide et adéquate.

Les plaignants qui ne seraient pas satisfaits de la réponse reçue peuvent contacter la coordinatrice du projet au SLE, Allemagne, Dr. Katja Kehlenbeck par téléphone mobile au +49 176 941 041 50 ou par email à katja.kehlenbeck@hu-berlin.de, ou la cheffe de projet Dr. Silke Stoeber par téléphone ou WhatsApp au +49 176 986 956 15 ou par email à silke.stoeber@agrar.hu-berlin.de.

Katja ou Silke transmettront ensuite l'information au directeur du SLE (Prof. Dr Markus Hanisch) pour une suite appropriée (www.sle-berlin.de).